

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières :

Tél : 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

Décision de NON-OPPOSITION à
une déclaration préalable

Dossier n° DP07421223A0002

date de dépôt : 10/01/2023

date d'affichage du dépôt :

complet le : 01/02/2023

demandeur : Madame CHUARD Alice

pour : Remplacement des portes et des fenêtres par du neuf en double-vitrage

adresse terrain : 301 impasse Sous le Champ, LE CHAMP, à Glières-Val-de-Borne (74130)

parcelles : AE-0120

Madame CHUARD Alice

1950 route de la Ville

74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : **01/03/2023**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne, le 07 février 2023

Le Maire,
Christophe FOURNIER

